

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du cinq janvier deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 8 décembre 2016
2. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
3. Compte-rendu des décisions du Maire
4. Compte-rendu des travaux en cours
5. Débat d'orientation budgétaire
6. Budget principal et Budget Auberge : Dépenses d'investissement par anticipation
7. Réhabilitation Mairie : demande de subvention FEDER
8. Modification du tableau des emplois
9. Convention de coordination entre la Police Municipale Pluricommunale et les forces de sécurité de l'Etat
10. Discussion : transfert urbanisme aux communautés de communes (Loi NOTRe)
11. Comptes rendus SIVU et Communauté de Communes
12. Divers

Nombre de conseillers :

<i>Théorique</i>	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	12	10	11

Présents : Messieurs J-P.CHAUVET, P.DUPRAZ, D. ERNST, X.GROS, G.VERNE, R.VILLET
Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, M.SAXOD, M-A.VIRET

Excusé(s) : E.CLERC, J.LAVOREL, procuration donnée à M.SAXOD

Absent (s) :

Geoffroy VERNE a été élu secrétaire

1/ APPROBATION DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2016

Pas de remarque

2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition à la déclaration préalable n°074 296 16 A 0021 pour la création d'une piscine sur la parcelle B 1122 (allée des Cyprès) ;

Monsieur le Maire a accordé les permis de construire :

- n°074 296 16 A 0004 pour la réhabilitation du bâtiment Mairie,
- n°074 296 16 A 0005 pour la réhabilitation grange en habitation sur les parcelles A 937, A611 et A 941 (chemin de la Colletaz) ;

Monsieur le Maire a accepté la modification du permis d'aménager n°074 296 11H0001m01 : modification des réseaux humides sur la parcelle B 1118 (lotissement Peterland, route de Chez Jeantet).

3/ COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire a dû réaliser un virement de crédits du compte 022 (dépenses imprévues) au chapitre 65 pour permettre le paiement des dernières factures et cotisations de l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 810.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+ 810.00 €
Article 6531	Indemnités élus	+ 82.70 €
Article 6532	Frais de mission élus	+ 284.96 €
Article 6535	Formations élus	+ 442.34 €

4/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS

♦ Mairie : réunion pour l'analyse des candidatures préalable à l'adjudication : le jeudi 19/01.

♦ Voie Mobilité Douce : réunion avec Profils Études le 12/01/2017.

Suite à cette réunion, les membres du Conseil Municipal discutent de deux nouvelles propositions pour améliorer la sécurité de la voie à mobilité douce qui apparaît trop proche du bord de la route départementale :

- décaler la voie de 80 cm, en aménageant la bande ainsi créée entre la route et la voie avec des galets et de la végétation.

- décaler la voie de l'autre côté du fossé.

Les conseillers municipaux décident de demander à Profils Etudes l'étude (non détaillée) de la faisabilité de ces deux variantes.

♦ Auberge : travaux en cours : le carrelage est posé dans la salle de restaurant, le bar est en cours de réaménagement (décoration, éclairage), les chambres sont détapissées.

5/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les membres du Conseil Municipal étudient les projets d'investissement en cours et à venir et définissent les priorités d'action pour 2017.

6/ BUDGET PRINCIPAL : RÈGLEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 PAR ANTICIPATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune ne peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du nouvel exercice à moins que le conseil ne l'autorise en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités énoncé ci-dessous :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 16 : 1 029 €, soit 25% des crédits votés au BP 2016, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
165	Cautionnements	1 029 €

Chapitre 21 : 7 000 €, soit 4% des crédits votés au BP 2016, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2111	Achat de terrains	1 500 €
2152	Installations de voirie	400 €
2184	Mobilier	3 200 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 900 €

Chapitre 23 : 109 000 €, soit 8% des crédits votés au BP 2016, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2313	Constructions	100 000 €
2315	Installations	9 000 €

PRECISE que les crédits susvisés seront repris au budget primitif 2017.

7/ RÉHABILITATION MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER

Reporté à la prochaine séance : l'établissement du plan de financement requis dans la demande nécessite de connaître les montants des marchés attribués.

8/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame la 1^{ère} Adjointe déléguée à la gestion du personnel communal rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que des ajustements sont nécessaires pour avoir un tableau des emplois en phase avec les besoins de la Commune :

- fixer le temps de travail hebdomadaire annualisé de l'agent contractuel intervenant en renfort aux services périscolaires et entretien des locaux à **21.00 heures**, selon une annualisation du 01/01/2017 au 31/08/2017.

- augmenter le temps de travail hebdomadaire annualisé de l'ATSEM embauchée en renfort à **17.25 heures**, selon une annualisation du 01/01/2017 au 31/08/2017.

Après avoir pris connaissance des modifications proposées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

ACCEPTÉ les modifications proposées.

ADOPTÉ le tableau des emplois figurant en annexe de la délibération, à compter du 01/01/2017.

9/ CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ETAT

Monsieur le Maire expose que la Police Municipale Pluricommunale du Vuache et les forces de sécurité de l'Etat ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur l'ensemble du territoire des communes ayant mis en place le service mutualisé. En aucun cas il ne peut être confié à la Police municipale de mission de maintien de l'ordre.

Il y a lieu de conclure une convention précisant la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale et déterminant les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 11 votants :

APPROUVE le projet de « convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat » annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10/ DISCUSSION : TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (LOI NOTRE)

Monsieur le Maire présente les dispositions légales relatives au transfert de compétence urbanisme et à l'élaboration de PLU intercommunaux. Le transfert est automatique au 26 mars 2017 sauf si les Communes s'opposent (minorité de blocage : délibération d'opposition d'au moins 25% des communes représentant 20% de la population avant le 26 mars 2017).

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce transfert lors de sa prochaine séance.

11/ COMPTE-RENDU SIVU ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

Nouveau Syndicat Intercommunal du Vuache : élection du Président (Dominique ERNST) et des membres du Bureau : cinq vice-présidents.

♦ CCG : Commission Santé / Social : prochainement : ouverture de la micro-crèche de Savigny et commission d'attribution des places en crèche (30 mars).

♦ CCG : Commission Mobilité : édition des guides « Ecomobilité » et « Bonnes pratiques des salariés au contact des personnes à mobilité réduite » (à destination des chauffeurs des transports en commun)

12/ DIVERS

♦ Projet de Maison d'Assistants Maternels : demande de locaux d'une centaine de mètres carrés. Les membres du Conseil Municipal trouvent le projet intéressant mais ne peuvent proposer de locaux immédiatement disponibles.

♦ Projet de vente de terrain dans la zone artisanale : dossier transféré à la CCG. Le Conseil Municipal a préconisé à la CCG de vendre à l'acheteur qui avait initialement sollicité la Commune (délibération n°D2016_073). La DIMA s'est également déclarée intéressée pour acheter le terrain.

♦ Chiens : problèmes de divagation, nuisances pour le voisinage, potentiel danger pour les riverains (notamment les enfants) et la circulation routière. La Police Municipale Pluricommunale est informée. Contact à prendre également avec la SPA.

♦ Poubelles : au-delà des problèmes de collecte rencontrés pendant les fêtes de fin d'année, il est déploré un manque flagrant de civisme des usagers qui déposent leurs déchets à côté des containers lorsqu'ils sont pleins. Question d'habitants sur la possibilité d'installer des caméras de surveillance.

Les membres du Conseil Municipal ne retiennent pas cette proposition et en appellent au respect et au civisme de chacun.

Il est rappelé que les entreprises de collecte ne ramassent pas les déchets déposés à côté des containers. C'est l'agent technique municipal qui doit ramasser et apporter en déchetterie, au détriment de ses autres missions.

♦ Fournil Sucré/Salé : demande de location de garages au RDC du bâtiment « mairie » pour développer son activité (atelier).

Les conseillers municipaux estiment qu'il serait intéressant de valoriser ces espaces. Le projet doit être affiné, notamment sur le plan de la faisabilité technique et financière.

♦ CCG : changement des compteurs d'eau en cours. Il est dommage que les services de la CCG ne préviennent pas les habitants avant de venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLET

Joëlle LAVOREL
Excusée, procuration

Philippe DUPRAZ

Mélanie SAXOD

Les Adjoints,
Monique DUPARC

Eddy CLERC
Excusé

Anne-Sophie EXCOFFIER

Geoffroy VERNE

Dominique ERNST

Les Conseillers,
Jean-Pierre CHAUVET

Xavier GROS

Marie-Andrée VIRET